

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T151

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de stationnement d'une grue mobile afin de démonter la grue à tour du chantier

**Avenue de la 1^{ère} armée Française
A compter du 01/06/2024 jusqu'au 07/06/2024**

PROLONGATION

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 relative à la redevance pour l'occupation du domaine public – actualisation et création de nouveaux tarifs,
Vu l'arrêté N°24T147 du 28 mai 2024 relatif aux travaux de stationnement d'une grue mobile afin de démonter la grue à tour du chantier, avenue de la 1^{ère} armée Française,

CONSIDÉRANT la demande initiale du pétitionnaire : **SUD BALISAGE - CITIMOTION, 31, traverse de la Martine – Les Carrés de l'Enfant, bâtiment F, 140, avenue du 12 Juillet 1998 – 13012 MARSEILLE - 13290 AIX EN PROVENCE** pour le compte de : **CITIMOTION Chantier EMBLEME**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.
CONSIDÉRANT la demande de prolongation du pétitionnaire en date du 27 mai 2024, pour une durée de sept jours supplémentaires.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à poursuivre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions annexes.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 03 JUIN 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 03 JUN 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

PROLONGATION

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...SUD BALISAGE / CITIMOTION

Adresse 31 TRAVERSE DE LA Martine 13012 MARSEILLE /

Les Carrés de l'Enfant, bâtiment F, 140, avenue du 12 Juillet 1998 13290 AIX EN PROVENCE

Mail sudbalisage@gmail.com /

adrien.pons@citimotion.fr

Tél./FAX 06 46 47 39 77

**POUR LE COMPTE DE
CITIMOTION Chantier EMBLEME
DATES ET DUREE DES TRAVAUX**

du 01/06/2024 AU 07/06/2024

Durée des travaux: 1 jour

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Stationnement d'une grue mobile afin de démonter la grue à tour du chantier

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

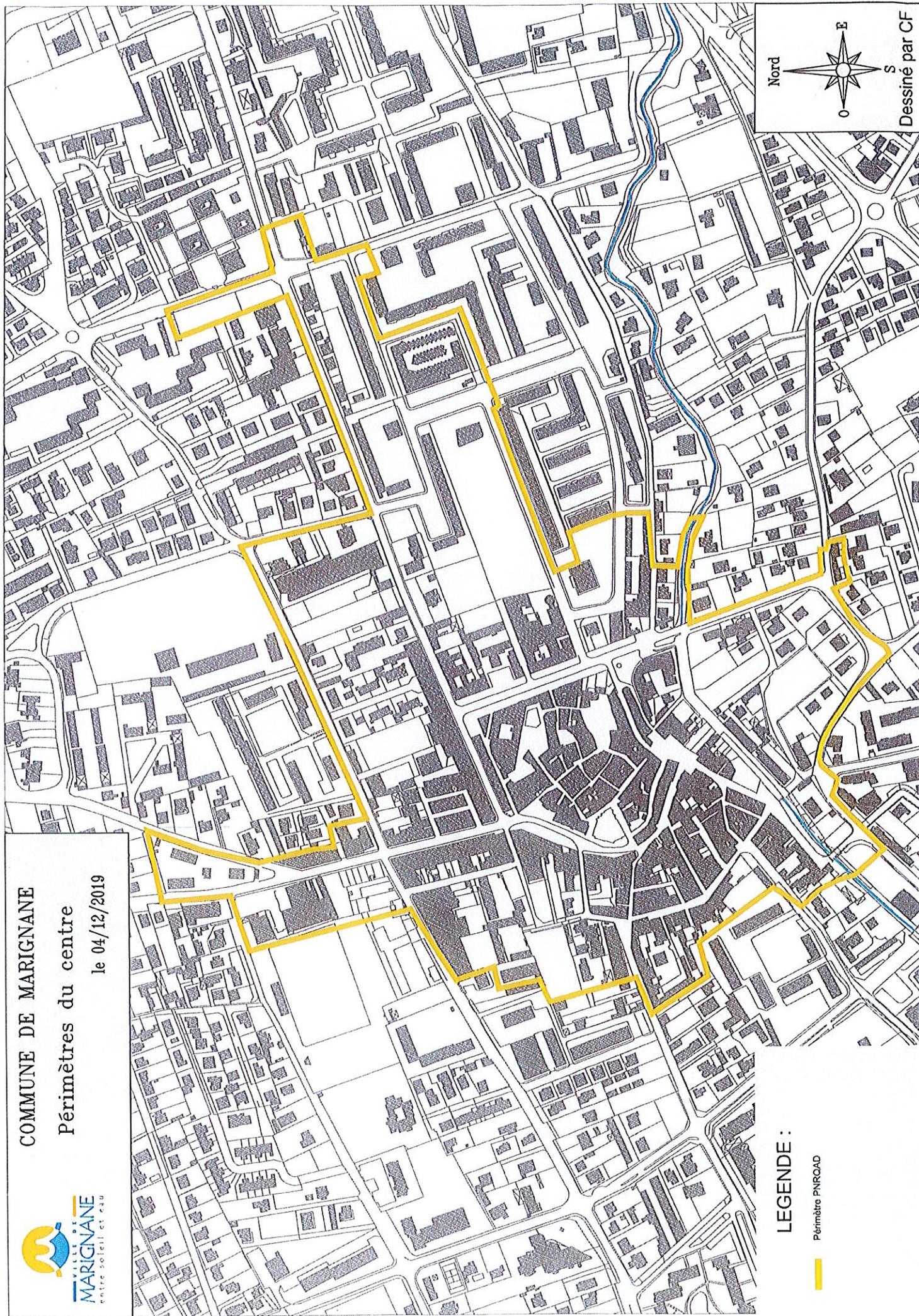
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

